

FF 2018 www.droitfederal.admin.ch La version électronique signée fait foi



Exécution de la loi fédérale sur la formation professionnelle

L'organe responsable «sportartenlehrer.ch» a déposé un projet de modification de règlement concernant l'examen professionnel de professeur/professeure d'une discipline sportive des orientations: professeur certifié de vélo tout-terrain avec brevet fédéral / professeure certifiée de vélo tout-terrain avec brevet fédéral et professeur certifié de triathlon avec brevet fédéral / professeure certifiée de triathlon avec brevet fédéral , conformément à l'art. 28, al. 2, de la loi fédérale du 13 décembre 2002 sur la formation professionnelle (RS 412.10) et aux art. 25 et 26 de son ordonnance d'exécution du 19 novembre 2003 (RS 412.101).

Les personnes intéressées peuvent obtenir ce projet de règlement au Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation, Einsteinstrasse 2, 3003 Berne. Le délai d'opposition auprès de cet office est de 30 jours.

17 avril 2018

Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation

2154 2018-1161